

Le 10 décembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Frédéric Lagacé, conseiller, agissant à titre de maire suppléant.

Absence : M. Jean Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Cinq citoyens et un journaliste assistent à l'assemblée.

13 675 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 676 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

ADOPTÉE

13 677 3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de novembre 2018 au montant total de 263 477,62 \$.

ADOPTÉE

13 678 4. EMBAUCHE D'UN NOUVEL EMPLOYÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ARÉNA 24 HEURES

ATTENDU QUE le poste de « préposé à l'aréna 24 heures » était vacant;

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine et officialise l'embauche de M. Patrick Belzile au poste de « préposé à l'aréna 24 heures », l'entrée en poste étant en date du 15 novembre 2018.

ADOPTÉE

13 679 5. SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes

et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil diagnostique fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 500 \$;

Que: le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer pour et au nom de la Ville le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

13 680

6. SUIVI DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

ATTENDU QUE la municipalité doit également installer 70 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

ATTENDU QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que: la Ville de Trois-Pistoles s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2019 à prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal et à transmettre au MAMH un échéancier incluant : 1) soumission de l'appel d'offres, 2) octroi du contrat, et 3) calendrier mensuel d'installation des compteurs.

ADOPTÉE

13 681

7. DEMANDE DE SUBVENTION: RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la ministre des Transports du Québec de l'époque, Mme Véronique Tremblay, confirmait le 20 juillet 2018 qu'elle accordait à la Ville une subvention maximale de 11 000 \$ pour des travaux d'amélioration des rue Gobelet et Raymond, faisant partie du réseau routier municipal (réf.: dossier no 00026601-1-11040 (01) – 2018-07-09-16);

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles atteste que les travaux d'amélioration des rues Gobelet et Raymond ont été réalisés (soit pour de l'asphaltage) et confirme que des dépenses de l'ordre de 15 000 \$ ont été effectuées spécifiquement pour ces travaux;

Que: le Conseil mandate sa directrice générale pour remplir et acheminer le formulaire requis pour recevoir ledit remboursement.

ADOPTÉE

13 682

8. POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte la « Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail » de la Ville de Trois-Pistoles;

Que: cette politique abroge et remplace la politique et la procédure adoptées par la résolution # 10 226 du 14 juin 2004.

ADOPTÉE

13 683

9. SERVICES DE SOUTIEN INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a diffusé en novembre dernier un appel d'intérêt auprès de fournisseurs en vue de la fourniture de services de soutien informatique (VTP-2018-08);

ATTENDU QUE les offres reçues ont été analysées et que des fournisseurs ont été rencontrés par un comité d'analyse;

ATTENDU QUE ce comité juge que l'une de ces offres est plus avantageuse sur le plan financier tout en correspondant davantage aux besoins de la Ville en matière de soutien informatique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles retienne les services de la firme Multi Technique (RDL) inc. pour ses besoins en soutien informatique, notamment afin de l'assister dans l'implantation d'un nouveau serveur et pour offrir ponctuellement une aide sur demande;

Que: le Conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, et le trésorier, M. Steve Rioux, afin de prendre entente avec cette firme et de retenir, au besoin, ses services.

ADOPTÉE

13 684

10. MAISON MARTIN-MATTE : PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC ET BONIFICATION ACCÈSLOGIS (VOLET II-6)

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles (la municipalité) désire adhérer au programme *Rénovation Québec* (PRQ) dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet de la Maison Martin-Matte de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE ce projet est important pour la communauté et qu'il viendra revitaliser le quartier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles décide de ce qui suit :

- La Ville de Trois-Pistoles demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*; la Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 244 000 \$; ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ, la part de la Ville étant accordée en vertu de son règlement no 823;

- M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*; la municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE

13 685

11. BONIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2019-2020

[Note du greffier: par prudence et par transparence, M. Maurice Vaney, conseiller, a préféré s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur ce point et ce, dû au fait qu'il siège sur le conseil d'administration d'un organisme pouvant éventuellement bénéficier de la décision de la présente résolution].

ATTENDU la résolution # 13 368 confirmant une contribution annuelle de 20 000 \$, pendant trois ans, de la Ville de Trois-Pistoles via l'entente de développement culturel (EDC) 2018-2019-2020 ;

ATTENDU l'offre du ministère de la Culture et des Communications de bonifier l'entente de développement culturelle pour l'année 2019 grâce à d'autres contributions;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu majoritairement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme sa participation bonifiée à 23 750 \$ pour l'année 2019 dans le cadre de ladite entente de développement culturel, conditionnellement à la bonification de l'EDC par le ministère ;

Que: le Conseil municipal précise être ouvert à la possibilité de bonifier à nouveau son engagement en 2019 si d'autres fonds gouvernementaux étaient disponibles.

ADOPTÉE

13 686

12. RÉPARATIONS D'URGENCE À L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

ATTENDU QUE le système de réfrigération de l'aréna Bertrand-Lepage nécessitait des réparations d'urgence en octobre et novembre derniers et ce, afin d'assurer la saison 2018-2019 des différentes activités de hockey et de patinage artistique qui y étaient prévues ;

ATTENDU les tentatives infructueuses de solutions effectuées, lesquelles ont mené les membres du Conseil à l'obligation de retenir la solution par traitement avec le produit pour contrer les fuites «rink seal pro» offert par la compagnie Cimco réfrigération (réf. caucus non public, décision du 15 octobre 2018);

ATTENDU QU'un support technique au coût de 120,26 \$ et un premier traitement au coût de 22 674,62 \$ ont été infructueux (situation imprévisible) et qu'un second traitement au coût de 3 395,36 \$ a finalement solutionné la problématique;

ATTENDU QUE, dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « règlement no 825 concernant la gestion contractuelle » pour autoriser le paiement de ces dépenses (contrats de gré à gré);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise ladite décision du 15 octobre dernier et autorise le paiement de ces dépenses d'urgence totalisant 26 190,24 \$ en produits et services de la compagnie Cimco réfrigération.

ADOPTÉE

13 687

13. APPUI À LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE

ATTENDU les compressions dans les services en français annoncées par le gouvernement Ford notamment en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU QUE l'Ontario compte plus de 600 000 francophones;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie les revendications de la communauté franco-ontarienne et s'oppose aux compressions dans les services en français annoncées par le gouvernement ontarien.

ADOPTÉE

13 688

14. ADOPTION DE LA « DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE »

ATTENDU la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique », rédigée et promue par un groupe de militants environnementalistes, réclamant la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre et une transition vers une société carboneutre;

ATTENDU QU'uniquement la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique » sur la nécessité de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE

15. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IMPOSER LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Mme Marie LeBlanc, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'imposer les taxes et compensations pour l'année 2019. À cette fin, Mme LeBlanc présente le projet de règlement no 827.

13 689

16. RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX : RECOMMANDATION DE PAIEMENT

ATTENDU le contrat attribué par le Conseil de Ville de Trois-Pistoles à Construction L.F.G. inc. pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux;

ATTENDU le litige qui oppose les parties (Construction L.F.G. inc., Ville de Trois-Pistoles et WSP Canada inc.) dans le dossier judiciaire numéro 250-17-001401-186;

ATTENDU les derniers échanges entre les parties et leurs procureurs, notamment du 19 au 29 novembre 2018 en lien avec le paiement dont il est fait état dans la présente résolution;

ATTENDU la lettre du 10 décembre 2018 de Mme Anne Chevrier, ingénieure chez WSP Canada inc.;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte la recommandation de paiement soumise par WSP en date du 10 décembre 2018, pour le versement d'un montant de 533 210,15 \$, en plus des taxes applicables (613 058,37 \$ avec taxes), à Construction L.F.G. inc., ce paiement étant toutefois soumis aux conditions suivantes :

- Que l'ensemble des documents de fin de chantier soient remis à la Ville, conformément aux dispositions des documents contractuels (quittances finales de l'ensemble des sous-traitants et fournisseurs, certificats de la CNESST et de la CCQ attestant que l'entrepreneur a versé toutes les contributions exigées par la loi, cautionnement d'entretien de 10 % d'une durée de 2 ans à partir du 20 octobre 2018, etc.);
- Que Construction L.F.G. inc., sur paiement de cette somme, donne à la Ville quittance pour tous les objets de réclamations en lien avec ces versements (lignes 9 à 36 (à l'exception de la ligne 15) du tableau joint à la lettre de WSP du 10 décembre 2018);
- Et, de façon à mettre un terme définitif à toutes réclamations en lien avec ce paiement, que Construction L.F.G. inc. s'engage formellement à n'entreprendre aucun recours contre qui que ce soit, notamment contre la directrice générale de la Ville, madame Pascale Rioux, de même que

contre tous les membres du conseil, employés municipaux, représentants de la Ville (dont Mme Anne Chevrier et tous les employés de WSP Canada inc.) relativement à tous les faits et circonstances déjà allégués dans les échanges des 19 au 29 novembre 2018 entre les parties et leurs procureurs, à propos de ce paiement;

Que : cette dépense soit financée par le Règlement no 811 décrétant une dépense de 8 400 000\$ et un emprunt du même montant pour la réalisation du projet « Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux » ;
Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Construction L.F.G. inc. pour qu'elle en soit informée.

ADOPTÉE

13 690

17. DIVERS (DONS ET AUTORISATIONS)

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- fasse un don de 2 112 \$ au Club de patinage artistique (CPA) Les Étincelles de Trois-Pistoles inc. pour la tenue d'une compétition invitation les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre derniers;
- verse un aide financière de 2 000 \$ au Club de hockey sénior (Fondations B.A.) de Trois-Pistoles à titre d'aide pour la saison 2018-2019;
- fasse l'achat de billets, auprès de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Trois-Pistoles, pour un spectacle de l'Ensemble Antoine-Perreault prévu au printemps 2019, et ce, pour un montant de 200 \$, lesquels billets seront distribués gratuitement à des bénévoles locaux;
- verse une subvention de 3 237,75 \$ pour la location, en 2018, du Stade Paul-Émile-Dubé par le Baseball mineur de Trois-Pistoles;
- verse une commandite de 200 \$ à la Corporation de la piscine régionale des Basques dans le cadre de la tenue de l'événement « La grande traversée » les 12 et 13 janvier 2019;
- entérine la tenue, le 8 décembre dernier, d'une course à pied organisée par l'École secondaire de Trois-Pistoles dans certaines rues de la Ville dans le cadre de la Fête des lumières.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur les compteurs d'eau et sur la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique ».

13 691

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu à l'unanimité,

Que: la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

Frédéric Lagacé
Maire suppléant

Benoit Rheault
Greffier